

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

📍 PARIS OU DISTANCIEL



MARDI 25 MARS 2025

# PACTE DUTREIL

Comment transmettre l'entreprise familiale sans risque ?

MERCREDI 26 MARS 2025

# DONATION & DÉMEMBREMENTS

Quelles stratégies de transmission mener ?

RÉDUCTION DE  
**10 %**

POUR TOUTE INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE  
28/02/2025  
(REDUC10)



Une attestation vous sera remise  
validant 14 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)

AVEC LA PARTICIPATION DE



**FIDAL**  
AVOCATS

C/M/S/ Francis Lefebvre  
Avocats

TCA  
TOUTTÉE CONSEIL & ASSOCIÉS

LACOURTE  
NOTAIRES

**Boris MASSOUTIER**

Manager du Pôle Droit et Chiffres

bmassoutier@efe.fr

@EfeJuridique

**L**es pactes Dutreil sont des outils extraordinaires d'optimisation et de gestion patrimoniale. Aujourd'hui, seul le pacte Dutreil Transmission subsiste. Il permet de transmettre la société en bénéficiant d'une **exonération de 75% sur les droits de mutation**. Toutefois, ce régime exceptionnel se révèle en pratique **très complexe à mettre en œuvre et à faire valoir sans risque de remise en cause par l'administration fiscale** comme le démontre l'**activité jurisprudentielle et contentieuse de l'année 2023 (?)**.

Quels choix sont faits par l'administration fiscale ? Quelles jurisprudences et pratiques ont été reprises au BOFIP ? Comment traiter les cas spécifiques ?

Le démembrement de propriété est-il une pratique dépassée ? Non ! Dresser un tel constat, c'est négliger l'**inventivité des acteurs économiques et de leurs conseils, ainsi que les dernières orientations jurisprudentielles**. Le démembrement demeure un outil indispensable de vos stratégies patrimoniales car il offre **une réelle souplesse juridique et fiscale**.

Cette double journée exceptionnelle, organisée par EFE, est l'occasion unique de faire le point sur toutes les nouveautés apportées aux pactes Dutreil sous la présidence de **Jean-François Desbuquois** et sur les transmissions démembreées.

## PROGRAMME

## Comment les mettre en pratique sans risque ?

MARDI 25 MARS 2025

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR : **Jean-François DESBUQUOIS** - Avocat Associé - FIDAL

8h45 Accueil des participants

**S'ASSURER DU BÉNÉFICE DE L'EXONÉRATION**9h00 **Quel est le champ d'application ? Quels pièges éviter dans le respect des conditions d'application ?**

- Quels titres de sociétés et activités éligibles ?
  - Holdings, holdings animatrices : comment s'articule le pacte Dutreil ?
  - La location meublée est-elle encore autorisée ?
- Comment mettre en pratique le principe de prépondérance de l'activité éligible ?
  - *Quid* de la présence de sous-holdings passives ?
  - Le critère de prépondérance se dédouble-t-il pour les holdings animatrices ?
- Quelle possibilité d'évolution de l'activité éligible en cours d'engagement ? Que faire ?
- Quels titres de sociétés et activités éligibles ?
- Quelles sont les mutations et les bénéficiaires concernés ?
  - Comment s'intègrent les donations en nue-propriété ?
  - Pourquoi peut-il être opportun d'en constituer plusieurs ?
  - *Quid* des personnes morales en cas de donation ?

**Régime de droit commun : quelles sont les conditions à respecter ?****Quelles conséquences en cas d'opérations portant sur les titres soumis à l'engagement ?**

- Quelles obligations respecter à la conclusion, au cours de l'engagement collectif puis lors de l'engagement individuel ?
- À chaque opération ses conséquences et ses interdictions
  - Quelle gestion des opérations familiales : donations, partages et apports en communauté ?
  - *Quid* des apports avec ou sans soulte de titres indivis ?
  - La vente après la transmission en cours d'engagement collectif et individuel : quelle portée ?
  - Scission, fusion, augmentation de capital : qu'est-il réellement possible de faire et sous quelles conditions ?
  - Quelle gestion du pacte en cas d'offre publique d'échange ?
- La fonction de direction : par qui peut-elle être exercée dans les phases successives et selon quelles modalités ?

**Jean-François DESBUQUOIS**

Avocat Associé

Directeur technique du département Droit du patrimoine

FIDAL



10h45 Café – Networking

11h00 **Mise en œuvre de l'exonération en pratique**

- Qui exerce l'option et comment ?
- Quelle est l'assiette de l'exonération de 75% ?
  - Comment s'applique-t-elle dans les situations spécifiques : donation en nue-propriété, donation-partage avec soultes ?
- Quelles sont les modalités pratiques de la réduction partielle de droits de 50% ?
  - Comment s'applique-t-elle en cas de donations mixtes ?
  - Une donation conjointe d'usufruit et de nue-propriété en bénéficie-t-elle ?

**LE FBO****L'apport à une holding : conditions, pratique et contentieux**

- L'appréciation du seuil de 50%
- L'appréciation du seuil de 75%
- Qui peut exercer la fonction de direction dans la holding et pour quelle durée ?
- Peut-on apporter des titres grevés d'usufruit ?

- Peut-on apporter des titres soumis à des engagements différents ?
- Comment apporter des titres grevés d'une plus-value en report ?

**Jean-François DESBUQUOIS**

12h30 Déjeuner

**LE PACTE DUTREIL DANS DES APPLICATIONS COMPLEXES**14h00 **Comment adhérer à un engagement en cours ?****Quelles conséquences pour les signataires d'origine ?****Pacte Dutreil « réputé acquis »****Le régime du pacte conclu *post mortem* : comment le mettre en œuvre ?****Quelles utilisations et pratiques des sociétés interposées ?**

- Comment adapter trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ? Comment définir leur répartition entre les différentes sociétés et associés ?
- Quel traitement des donations en réserve d'usufruit ?
- Comment peut-on appliquer l'exonération partielle Dutreil avec la réduction de droits de 50% ?
- Quel sens donner au principe du « maintien inchangé des participations » ?
- Quelles obligations de conservation spécifiques ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?

**Grégory DUMONT**

Avocat Associé

Département Droit du patrimoine

CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

15h45 Café – Networking

**CONTENTIEUX ET BONNES PRATIQUES**16h00 **Quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale et les solutions à y apporter ?**

- Quand et comment l'administration s'attaque-t-elle aux pactes Dutreil ?
- Respect des obligations déclaratives : la première porte d'entrée du contentieux ?
- Comment identifier les faiblesses de ses pactes au regard de la jurisprudence ?
- Quelles régularisations possibles ?
- Quelle est la prescription ?

**Comment protéger l'entreprise et son dirigeant ? Quels liens avec les autres dispositifs juridiques et fiscaux**

- Comment utiliser les outils juridiques : donation-partage, mandat à effet posthume, holding de contrôle et pacte de famille ?
- Les dispositifs fiscaux : paiement différé et fractionné.
- La gouvernance de l'entreprise familiale.
- L'application des pactes Dutreil dans les grands groupes familiaux

**Jean-François DESBUQUOIS****Pierre CENAC**

Notaire Associé

C&amp;C NOTAIRES



17h30 Clôture de la journée

MERCREDI 26 MARS 2025

8h45 Accueil des participants

### 9h00 **Le démembrement de propriété des droits sociaux** comment répartir les droits de vote entre l'usufruitier et le nu-propriétaire ?

- Quelles sont les conséquences de l'absence de qualité d'associé de l'usufruitier ?
- La répartition légale des droits de vote est-elle satisfaisante ?
- Est-il possible de confier l'intégralité des droits de vote à l'usufruitier ?

### Comment répartir les droits financiers entre l'usufruitier et le nu-propriétaire ?

- Qui de l'usufruitier ou du nu-propriétaire a droit au bénéfice distribué ?
- Qui de l'usufruitier ou du nu-propriétaire a droit aux réserves distribuées ?
- Une convention de démembrement peut-elle déroger aux règles légales et jurisprudentielles ?
- À quel formalisme cette convention doit-elle répondre ?

### Quelles sont les conséquences fiscales d'un démembrement de propriété des droits sociaux ?

- Qui de l'usufruitier ou du nu-propriétaire est imposable sur les dividendes versés par une société soumise à l'impôt sur les sociétés ?
- Qui de l'usufruitier ou du nu-propriétaire est imposable sur les résultats constatés par une société semi-transparente ?
- Une convention dérogeant aux principes applicables est-elle possible ?

### Quel est le régime juridique des comptes courants d'associé démembrés ?



**Henri LEYRAT**

Consultant et formateur en gestion de patrimoine  
Docteur en droit privé HDR, qualifié aux fonctions de Maître de conférences et diplômé notaire

10h45 Café – Networking

### 11h00 **Démembrement de propriété et transmission : enjeux et perspectives**

- Usufruit et époux communs en biens : bonnes pratiques et points de vigilance
- Focus sur le cas particulier de la réversion d'usufruit
  - Comment traiter la réversion d'usufruit au profit du conjoint ?
  - Quel est le sort de la réversion d'usufruit en cas de vente ou d'apport du bien donné en société ?
- Usufruit et donation-partage transgénérationnelle
  - Quel traitement de la donation-partage de la nue-propriété aux petits-enfants avec réserve et réversion d'usufruit au profit des enfants ?
  - Quel traitement de la donation-partage avec réincorporation de donations antérieures et attribution de la nue-propriété aux petits-enfants ?

- Pourquoi procéder à la donation-partage avec réincorporation de donations antérieures et attribution de la nue-propriété aux petits-enfants avec réserve et réversion d'usufruit au profit des parents ?
- Usufruit et pacte Dutreil : que faut-il impérativement anticiper avant la transmission ?
- Usufruit et clause bénéficiaire des contrats d'assurance-vie
  - Pourquoi et comment rédiger une telle clause ?
  - Quelle articulation avec une convention de quasi-usufruit ?



**Sébastien COMPAROT**

Avocat

FIDAL

12h30 Déjeuner

### 14h00 **Quasi-usufruit : comment être certain de son effectivité ?**

- Quasi-usufruit légal & quasi-usufruit conventionnel : entre mythe et réalité
  - Pourquoi créer le quasi-usufruit ?
  - Comment le créer ? Quels sont les points d'attention ?
  - Pourquoi et comment le dénouer ?
- Un an après : quels retours sur le 774 bis ?
- Quasi-usufruit et abus de droit : un dispositif source de contentieux
  - Quels sont les schémas contestés ?
  - Comment agir en cas de contentieux ?
- Quelles opportunités demeurent



**Pierre CENAC**

Notaire Associé

C&C NOTAIRES

16h00 Café – Networking

### 16h15 **Libéralités internationales : comment transmettre dans un contexte familial international ? Quels points de vigilance et opportunités en droit international privé ?**

- Comment déterminer l'État où seront déclarés, calculés et payés les droits de succession ? En est-il de même pour les donations ?
- Quelles difficultés le praticien français rencontre-t-il et comment les surmonter ?
- Comment assurer la continuité des stratégies successorales mises en place en cas d'expatriation ?



**Thomas MAERTENS**

Notaire Associé

LACOURTE NOTAIRES ASSOCIÉS

17h30 Clôture de la conférence

## POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Notaires
- Experts-comptables
- Family officers
- Dirigeants de sociétés

## COMMENT ?

- Les exposés sont présentés par des **experts reconnus, alternant théorie et étude de cas pratiques pour une assimilation optimale des concepts**
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un support écrit en début de conférence pour faciliter le suivi des débats

## POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires et études pratiques sur **les nouveautés du pacte Dutreil Transmission**
- **Identifier les montages et dispositifs vertueux pour transmettre à moindre coût**
- Définir de **nouvelles stratégies de transmission en fonction des objectifs de vos clients**

## CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



- Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...
  - d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
  - d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
  - de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses*Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.*



- Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...
  - d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
  - d'une documentation détaillée disponible sur votre espace client
  - d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**



## LES PACTES DUTREIL

Jean-François Desbuquois

Allégez le poids de votre fiscalité patrimoniale

Les engagements de conservation de titres sociaux ("pactes DUTREIL") sont la solution offerte par le législateur français aux actionnaires des entreprises familiales pour alléger le poids de leur fiscalité patrimoniale.

## LES ACQUIS

- Mettre en œuvre de nouvelles opportunités de transmission en tenant compte des dernières pratiques et des commentaires de l'administration fiscale
- **Mettre en place le bon dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients**
- **Maîtriser concrètement les risques encourus** sur plusieurs schémas mis en œuvre sur la place et relevés par l'administration fiscale



EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

**Rejoignez EFE sur LinkedIn**



EFE - Edition Formation Entreprise

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**MARDI 25 ET MERCREDI 26 MARS 2025**

**Paris ou à distance**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 10

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Boris Massoutier  
Tél. : 01 44 09 12 75 • [bmassoutier@efe.fr](mailto:bmassoutier@efe.fr)

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

**2 jours : 1 995 € HT**

**1 jour : 1 095 € HT**

**10 % de réduction pour toute inscription avant le  
28/02/2025 (code REDUC10)**

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de  
la compétence

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence

